

CONCOURS DE PHOTOGRAPHIE LES THERMES DE CILAOS



Préambule :

Les Thermes de Cilaos est un lieu unique à la Réunion. C'est à la fois un espace de remise en forme et de bien-être. Les bains d'eau thermale naturellement chaude et chargée favorisent de nombreux bienfaits. Ce sont des nouvelles formules qui vous sont proposées pour des mini-cures thermales ou des soins de détente, en fonction de votre séjour à Cilaos. Les Thermes s'offrent aussi un nouveau visage avec des espaces plus agréables. Ainsi, les Thermes organisent un concours photo autour du thème suivant « Cilaos, Source de bien être ». Les photos issues de ce concours seront publiées dans une exposition permanente située dans le hall d'accueil des Thermes de Cilaos et dans un ouvrage sur les Thermes de Cilaos.

Règlement

Article 1 – THEME DU CONCOURS PHOTO

Le thème principal du concours photo est « **Cilaos, Source de bien-être** », les participants peuvent répondre à **une ou plusieurs** des rubriques suivantes dans un **MAXIMUM de 3 photos par candidat** :

1. **La route de Cilaos**
Une route d'aventure, les modes de transport, les rivières à traverser, les haltes, les dangers
2. **Le village de Cilaos**
L'architecture des cases, les rues, les habitants
3. **Les thermes de Cilaos**
Les anciens thermes, les bâtiments
4. **Séjourner à Cilaos**
Les hôtels, les résidences de vacances...
5. **Les activités à Cilaos**
Les ressources économiques (lentille vin...), les activités de loisirs, les balades
6. **Les eaux de source Cilaos**
Les sources des thermes, les vertus, les usages

Les photos hors rubriques ne seront pas retenues.

Article 2 – L'ORGANISATEUR

L'organisateur est « les thermes de Cilaos », qui est un établissement du Département de la Réunion.

Adresse : **Route de Bras-Sec - 97413 Cilaos**

Les contacts se feront uniquement par mail à concoursphoto@cg974.fr

Le règlement est à télécharger au www.departement974.fr/concoursphotos

Article 3 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation à ce concours est ouverte à toute personne physique ayant 18* ans domiciliée sur l'île de La Réunion. Le concours est ouvert **uniquement aux amateurs**.

(*au moment de son inscription)

Les membres du jury du comité d'organisation et leurs familles ne peuvent pas être candidats.

Le participant devra faire mention de son identité exacte sur la fiche d'inscription dûment remplie qu'il joindra à son dossier de candidature.

Toutefois, dans le cas où l'organisateur ne parviendrait pas à prendre contact avec les gagnants dans un délai d'une semaine, et sans retour de sa part, le bénéfice de la dotation sera alors définitivement perdu.

Article 4 – FORMAT ET REMISE

Les participants devront adresser leurs photos **UNIQUEMENT** sous **format numérique** en haute résolution, soit à **300dpi** (ppp).

L'image doit avoir un poids **MINIMUM de 2Mo** (2 Mégapixels ou 2000ko).

Les participants devront s'assurer lors de l'envoi des photographies que les conditions suivantes sont respectées :

Les photos numériques devront être au **format jpg**, de qualité technique suffisante pour supporter un tirage de : **20 cm x 30 cm (format horizontal ou vertical) ou 25 cm x 25 cm format carré**.

Le nom du fichier devra comporter vos initiales : exemple Eftunnel.jpg

L'organisateur ne pourra pas être tenu responsable d'une erreur de transfert, ou d'une quelconque manipulation de conversion des fichiers, ni de connexion.

Attention : Les formats **PDF, RAW, NEF, HEIF** pour les photos ne seront pas acceptés.

Les photos en noir et blanc ne seront pas acceptées, ni en monochrome. Les retouches (cadrage, contraste...) sont autorisées mais elles ne doivent pas altérer la qualité des photos, ni leur compréhension. Les photos montages (plusieurs images) ne sont pas autorisés.

Les photos seront à adresser par mail à l'adresse suivante : **concoursphoto@cg974.fr**

Il devra aussi faire mention du nombre de photos, la rubrique et l'endroit exact de la prise de vue dans la mesure du possible (pour chaque photo).

La fiche d'inscription peut être en format word ou en pdf.

Article 5 – DROIT D'AUTEUR ET D'IMAGE

Les photographies ne devront pas porter atteinte, de quelle que manière que ce soit, à toute personne ou animaux et ne pas constituer un outrage aux bonnes mœurs, une incitation à la violence, à certains crimes ou délits, à une quelconque provocation et/ou discrimination raciale ou autre, à la haine ou à la violence. Les participants doivent s'acquiescer des droits à l'image de toutes les personnes qui peuvent être identifiées sur les photos. (Notamment les photographies présentant des enfants mineurs, devront avoir fait l'objet d'une autorisation écrite et signée des parents, les photographies présentant des personnes majeures reconnaissables devront avoir fait l'objet de leur autorisation écrite et signée.)

Les photographes seront seuls responsables de tout droit relatif aux images qu'ils présentent.

Les photos devront être des créations personnelles. A ce titre elles ne devront pas reprendre d'éléments appartenant à des œuvres protégées existantes, ne pas utiliser d'éléments portant atteinte au droit de la

propriété intellectuelle, aux droits d'auteur, aux droits d'un tiers (notamment droit à l'image d'une personne ou d'un bien), ou d'une marque.

La participation à cette exposition-concours, implique l'acceptation totale de ce présent règlement. Les participants déclarent en avoir pris connaissance.

Le participant écrira sur la fiche d'inscription les mentions suivantes :

« je certifie être l'auteur de la (des) photo(s) » et la mention « libre de droits ». Le candidat accepte par ce présent règlement la publication et diffusion de ses photos sans réclamation d'une rémunération quelconque. Il reste l'auteur des photos.

Les protections des données des participants sont conformes au RGPD.

Article 6 – DOTATION et JURY

3 participants seront primés avec les dotations suivantes

- 1^{er} prix : 4 heures de soins aux Thermes de Cilaos pour 2 personnes
- 2^{ème} prix : 2 heures de soins aux Thermes de Cilaos pour 2 personnes
- 3^{ème} prix : 1 heure de soins aux Thermes de Cilaos pour 1 personne

Les participants qui auront été retenus (gagnant et lauréat) verront leurs photos publiées dans l'exposition permanente et le livre de l'exposition.

Un échantillonnage de 50 photos (8 par rubriques et 2 pour les supports d'annonce), l'organisateur se réserve le droit de publier ou pas les photos. Dans le cas d'une publication, le nom de l'auteur ou son pseudonyme sera mentionné (sauf avis contraire de sa part sur demande écrite)

Le jury sera composé de 5 personnes : **2 élus et 3 membres techniques**

Article 7 – CALENDRIER

La date limite du dépôt du dossier par voie numérique est fixée : au 25 mai 2021 (inclus)

PROLONGATION : la date limite du dépôt du dossier par voie numérique a été prolongée au 15 juin 2021.

La remise des prix sera programmée lors de l'inauguration de l'exposition sous réserve des conditions en lien avec la crise sanitaire.



CONCOURS DE PHOTOGRAPHIE
« Cilaos, Source de bien-être »



FICHE DE CANDIDATURE

COORDONNEES DU CANDIDAT

NOM :

PRENOM :

AGE :

ADRESSE :

TEL :

MAIL :

RENDU DES PHOTOS

	NOM DU FICHER en jpg	Rubrique	Lieu
ex	EFtunnel.jpg	1- Route de Cilaos	Tunnel de Gueule rouge
1			
2			
3			

Je soussigné

Certifie être l'auteur de la (des) photo(s) et qu'elles sont « libre de droits ».

Signature

